

RELAIS PETITE ENFANCE
Guide d'accueil des « Jeux et Rencontres »
Mise à jour de janvier 2023

Le Relais Petite Enfance (RPE) de la Communauté de communes Sud Sarthe est un service gratuit à destination des assistant(e)s maternel(le)s, des gardes à domicile, des parents et des enfants du territoire. Il est géré par le service Petite Enfance du Centre social de la Communauté de communes et bénéficie du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe.

Une des missions du RPE est de proposer des temps collectifs à destination des professionnels de l'accueil individuel et des enfants non scolarisés qu'ils accueillent. Le RPE de la Communauté de communes Sud Sarthe appelle ces matinées : les « Jeux et Rencontres ». Le référentiel national des RPE indique que ces matinées sont :

- des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants
- un support à l'observation des pratiques professionnelles et à l'amélioration de celles-ci.

La participation à ces temps est volontaire. L'enfant est au centre de ces matinées qui sont pensées **POUR** et **AUTOUR** de lui.

Ce guide est un support destiné à préciser les objectifs des séances de « Jeux et rencontres » et le projet pédagogique. Tout(e) professionne(le) souhaitant participer aux séances s'engage à prendre connaissance de ce document et à le respecter.

Objectifs

Les « Jeux et Rencontres » sont un lieu ressource pour les professionnel(le)s qui peuvent échanger sur leurs expériences avec leurs collègues et les animatrices du Relais afin d'enrichir leurs pratiques professionnelles. Ces lieux de professionnalisation ont pour objectifs:

Pour l'enfant :

- De lui offrir un moment de plaisir et de découverte.
- De se familiariser aux interactions et échanges par la proposition d'un moment collectif adapté à sa tranche d'âge (0/3 ans).
- De faire ses propres choix et d'expérimenter à son rythme, selon ses intérêts et ses besoins du moment.
- De développer sa curiosité, ses capacités de créativité et d'imagination à travers le jeu libre.

Pour les professionnel(le)s :

- De rompre leur isolement professionnel et de vivre un moment différent en exerçant en dehors de leur domicile, dans un lieu adapté à la petite enfance.
- D'observer les enfants dans un autre contexte, et d'être accompagné(e)s par les animatrices dans cette démarche.



L'arrêté du 23 septembre 2021 crée une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant tel que prévu à l'article L. 214-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Le RPE et l'ensemble des professionnel(le)s de la petite enfance, se doivent d'ancrer leur pratique dans le respect des dix grands principes de cette charte. (voir ci-dessous).



CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Le projet pédagogique

La **pédagogie mise en œuvre** par le RPE repose sur le **jeu et la motricité libres**.

L'aménagement de l'espace permettra aux enfants d'accéder librement aux différentes propositions. Afin de favoriser la construction de repères et ainsi d'assurer la sécurité et l'autonomie des enfants, les lieux seront agencés de manière identique à chaque séance.

Dans la mesure du possible, cet aménagement comportera des espaces dédiés pour :

- les bébés
- la motricité
- la dinette
- les voitures
- les personnages et les animaux
- la lecture
- le dessin, les gommettes, la pâte à modeler
- la peinture sur chevalet
- les puzzles, encastremements, abaqués
- les jeux divers (manipulation, objets sensoriels....)



Ces espaces permettent de répondre aux différents besoins des enfants : motricité, motricité fine, imitation, créativité, concentration....

Lors des séances, **des histoires, chansons, comptines** peuvent être proposées aux enfants qui le souhaitent, à tout moment, par tout adulte présent. Pendant ces moments, les autres adultes s'efforceront de limiter le bruit pour favoriser l'écoute des enfants. Les enfants sont libres de vaquer à d'autres activités et d'aller et venir pendant ces temps qui ne sont pas obligatoires



(y compris lorsqu'il y a un intervenant extérieur).

La posture professionnelle

Pour assurer le bien-être de l'enfant, le rôle d'accompagnement des professionnel(le)s est primordial. Anne-Marie FONTAINE (psychologue et auteur de nombreuses recherches sur le développement et l'observation de l'enfant) explique qu'ils sont des **phares** pour les enfants. Ils répondent à leurs besoins en étant un repère stable qui éclaire leur espace. Ils les accompagnent par un regard bienveillant et soutenant. Pour cela ils observent et sont présents à leurs côtés sans faire à leur place. Ils demeurent visibles et accessibles pour les enfants.






Les professionne(le)s s'efforcent de faire **confiance** à l'enfant en respectant ses choix, ses envies et ses capacités. Ils (elles) peuvent les **encourager, les valoriser et les inciter** mais ne jamais les forcer à faire.

Il est important de s'approcher des enfants et de se mettre à leur hauteur pour leur parler et de s'adresser à eux en les appelant par leur prénom (éviter les surnoms).



La discrétion professionnelle s'impose : ce qui est échangé et observé en « Jeux et Rencontres » demeure confidentiel. Les professionnel(le)s adoptent une attitude de **non-jugement et de bienveillance** envers les enfants et leurs familles, leurs collègues et les animatrices du Relais.

Quelques règles de fonctionnement pour des rencontres de qualité

- Pour le confort de tous et afin de garder les lieux propres, chaque participant (enfant et adulte) apporte une paire de chaussons ou de chaussettes antidérapantes ou se met pieds nus. 
- Les professionnel(le)s peuvent échanger entre eux (elles) sous réserve de parler à voix modérée et que les propos soient respectueux (langage et attitude adaptés). Ces échanges auront lieu sans que l'attention portée aux enfants s'en trouve réduite.
- Les professionnel(le)s préviennent l'enfant avant de quitter la pièce (pour accompagner un autre enfant aux toilettes par exemple) et demandent à un autre adulte d'être le référent ponctuel (informer l'enfant et l'adulte choisi).
- Le professionnel doit toujours avoir en sa possession, le nécessaire pour changer les enfants pendant la séance. Un espace dédié est mis à disposition dans la salle ou dans une pièce attenante. Pour les plus grands, le nécessaire est disponible dans les sanitaires du site.
- L'usage du téléphone portable se fera à titre exceptionnel et restera discret. Les téléphones resteront au maximum dans les sacs. 
- Des photos pourront être prises pendant les séances avec modération, et chaque professionnel(le) prendra en photo uniquement les enfants dont il (elle) a la responsabilité. Les animatrices peuvent elles aussi prendre des photos de la matinée. En cas d'utilisation elles veilleront à respecter les choix en terme de droit à l'image. 
- Les espaces de jeux sont régulièrement « restaurés » au cours de la matinée. Cette remise en place aide les enfants à retrouver leurs repères et à réinvestir les jeux. Tout le monde est invité à participer à ces « restaurations d'espace ». Le grand rangement de fin de séance est assuré par les animatrices. Les professionnel(e)s qui partent à 11H30 peuvent aider à rassembler les jeux dans leurs espaces attitrés tout en continuant à être attentif(ve)s aux enfants sous leur responsabilité.

- Afin de préparer l'enfant à la fin de la séance, il est important de lui annoncer quelques minutes auparavant que le départ approche.
- Il est conseillé également d'échelonner les départs afin d'accorder à chaque enfant un temps pour dire « Au revoir » dans de bonnes conditions et d'éviter le surnombre de personnes dans certains lieux qui sont exigus.

Points de vigilance et règles à partager dans un souci de cohérence auprès des enfants

Les crayons, les gommettes, la pâte à modeler et la peinture restent dans les espaces prévus à cet effet.

Pour peindre l'enfant devra enfile un tablier de peinture (à disposition) ou un tablier ou tee-shirt qui lui appartient destiné à cette activité. Les enfants peuvent réaliser autant de « créations » qu'ils le souhaitent.



La pâte à modeler est très dangereuse si elle est ingérée par l'enfant. Elle doit donc toujours être utilisée sous le regard vigilant d'un adulte.

L'adulte qui ouvre la boîte de pâte à modeler est responsable de cette surveillance jusqu'à ce que l'enfant ne joue plus et que la boîte soit parfaitement refermée.



Points de vigilance et règles à partager dans un souci de cohérence auprès des enfants

Motricité et toboggan :

Afin de limiter les risques de blessures lors de chutes, les enfants seront encouragés à ne pas emmener d'autres jeux sur les tapis et toboggans.

Le toboggan peut être gravi dans les 2 sens .



Illustration de Virginie Maillard

Utilisation des jouets: Les adultes attribuent facilement une fonction spécifique à chaque jeu. Les très jeunes enfants n'ont pas encore ce réflexe. Il est important de les laisser utiliser les jouets comme bon leur semble en les détournant éventuellement de leur usage habituel (tant que cela ne met personne en danger) et respecte le matériel.

Le rôle des animatrices

Les animatrices du RPE sont garantes et responsables du bon déroulement des matinées. Elles se chargent de l'installation, de l'aménagement et du confort des lieux pour que les enfants puissent librement explorer, découvrir, tout en préservant leur sécurité. Elles s'assurent du climat de bienveillance entre l'ensemble des participants (enfants et adultes). Elles sont disponibles pour accompagner et soutenir professionnellement les assistant(e)s maternel(le)s tout en restant neutres. Elles peuvent intervenir si l'enfant se trouve dans une situation d'insécurité physique ou affective. Les animatrices pourront, si la situation le nécessite, reprendre contact avec le (la) professionnel(le) en dehors de la matinée pour évoquer une situation observée.

Lors des séances de « Jeux et Rencontres », par souci de respect de la posture professionnelle décrite précédemment et afin que les adultes demeurent disponibles pour les enfants, les questions administratives ne seront pas abordées. Pour ces sujets, les animatrices peuvent recevoir sur Rendez-Vous ou échanger par téléphone.



Organisation pratique

Les séances de « Jeux et rencontres » sont programmées sur les périodes scolaires. Elle se déroulent de 9h30 à 11h30 : ce créneau est celui sur lequel l'espace est préparé et les animatrices disponibles pour accueillir.

Il est possible d'arriver et de repartir à tout moment durant cet intervalle.

Lorsqu'un enfant participe pour la première fois à une séance il convient d'être vigilant à ses besoins et il pourra être judicieux de ne pas rester la matinée entière. Certains enfants ont besoin de temps au début de chaque séance pour se créer (ou retrouver) leurs repères et se sentir à l'aise pour jouer au sein de cet espace différent.

Afin de respecter le rythme de l'enfant, les professionnel(le)s sont invité(e)s à adapter leur temps de présence au rythme des enfants en respectant avant tout leurs besoins physiologiques (sommeil, alimentation...). Lorsque les enfants sont malades leur place n'est pas aux « Jeux et Rencontres ».

La participation se fait sur inscription auprès des animatrices.

(rpe@comcomsudsarthe.fr ou 02 85 29 12 20).

Le nombre de participants est limité (variable selon les sites) afin d'accueillir les enfants et les professionnel(le)s dans de bonnes conditions (pour faciliter les interactions, limiter le bruit environnant, permettre une libre circulation sur les espaces et donc favoriser le bien-être des enfants). En cas d'empêchement le matin même de la séance, il est important de prévenir de son absence. Il est également important de le signaler l'absence d'un ou plusieurs enfants. En effet cela permettra à d'autres assistant(es) maternel(lles) de participer à la séance. Dans ce cas, utiliser les numéros ci-dessous :



Ludivine LAJAJ: 06 71 24 00 77 / Martine REZEAU : 06 71 92 20 10

Autorisation Parentale

Les parents autorisent par écrit* le (la) professionnel(le) à participer aux séances avec leur(s) enfant(s) et précisent leur choix concernant le droit à l'image.

Les parents peuvent demander à découvrir le lieu en planifiant un temps avec les animatrices. Afin de ne pas déranger les enfants et les professionnel(le)s accueilli(e)s, ce temps sera court (15 min maximum) et sera programmé en début ou en fin de séance.

* Les animatrices remettent aux professionnel(le)s un formulaire d'autorisation parentale à faire compléter aux parents . Cette attestation devra être remise aux animatrices **dès la première participation de l'enfant.**



Autorisation Parentale

Le Relais Petite Enfance (RPE) de la Communauté de Communes Sud Sarthe est un service gratuit à destination des assistant(e)s maternel(le)s, des gardes à domicile, des parents et des enfants du territoire.

Une des missions du RPE est de proposer des temps collectifs à destination des professionnels de l'accueil individuel et des enfants non scolarisés qu'ils accueillent.

Le RPE de la Communauté de communes Sud Sarthe appelle ces matinées : les « **Jeux et Rencontres** ».

Je soussigné(e), Mr et /ou Mme (NOM et Prénom)
parents de (NOM et Prénom) né(e) le

Téléphone (si urgence) Adresse mail

Adresse.....

autorisons notre enfant à participer aux séances de «Jeux et Rencontres» organisées par le RPE accompagné de (NOM et Prénom de votre assistant(e) maternel(le)) :

Droit à l'image : à l'occasion de ces séances, votre enfant pourra éventuellement être photographié ou filmé. Ces clichés pourraient être utilisés sur les supports de communication de la Communauté de communes Sud Sarthe. Merci de cocher les cases si vous acceptez que votre enfant apparaisse :

Petit journal du RPE Site internet de la Communauté de communes

Journaux locaux Pour vous parents


Cette autorisation est valable pour toute la durée de l'accueil de votre enfant par l'assistant(e) maternel(le) dont le nom est mentionné ci-dessus.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier par les animatrices du RPE de la CDC Sud Sarthe, dans le but de pouvoir prévenir en cas d'urgence.
Elles sont conservées pendant 15 ans et sont destinées à un usage interne aux services de la CDC et ne sont pas revendues ni cédées.
Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant les animatrices du RPE de la CDC Sud Sarthe.

Fait le : Signature :

Communauté de Communes Sud Sarthe
5 rue des écoles 72800 Aubigné-Racan
☎ 02 85 29 12 00

✉ accueil@comcomsudsarthe.fr
www.comcomsudsarthe.fr





Pour toutes informations
complémentaires
ou inscription :

02 85 29 12 20 ou
rpe@comcomsudsarthe.fr